



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 janvier, à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2025

PRESENTS :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

N° 03/2025 – DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT DE LA SALLE DES FETES – ASSOCIATION LIVRES ET LOISIRS DU LAC

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu de la part de l'Association Livres et Loisirs plusieurs demandes d'autorisation temporaire à titre gratuit pour l'utilisation de la salle des fêtes François SIMIAN dans le cadre de leur programmation 2025.

Pour rappel, la commune est propriétaire de la salle des fêtes François SIMIAN située avenue Bocouenne.

Les Associations du village ont la possibilité de demander des AOT (autorisation d'occupation temporaire) à titre gratuit pour l'utilisation des locaux publics dont la salle des fêtes.

L'Association Livres et Loisirs du Lac organise plusieurs évènements et manifestations qui ont pour objectif de proposer des activités variées tout au long de l'année à ses adhérents ainsi qu'aux habitants de la commune de manière générale.

L'Association, par ses actions, souhaite contribuer au maintien de la vie du village.

A ce titre, l'Association souhaite utiliser la salle des fêtes François SIMIAN dans le cadre d'une demande d'autorisation temporaire à titre gratuit pour organiser plusieurs de ses évènements :

- Dimanche 2 février
- Samedi 8 mars
- Samedi 29 mars
- Vendredi 25 juillet
- Samedi 26 Juillet



- Samedi 11 octobre
- Samedi 15 novembre

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les AOT à titre gratuit sont :

- Personnelles
- Temporaires
- Précaires
- Révocables

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande d'AOT à titre gratuit de mise à disposition de la salle des fêtes pour l'Association Livres et Loisirs du Lac pour l'ensemble de sa programmation sur 2025.

Il est cependant rappelé que les demandes de location de la salle des fêtes à titre payant par des professionnels sont prioritaires sur les dates citées ci-dessus.

Il est également précisé que la commune prend à sa charge les dépenses relatives à la consommation des fluides de la salle des fêtes (eau et électricité) dans le cadre de cette AOT à titre gratuit.

Comme tout utilisateur de la salle des fêtes, l'Association est responsable de la remise au propre de la salle des fêtes après chaque évènement et est responsable en cas de dégradation/vol/perte du mobilier ou immobilier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la proposition de Madame Le Maire

DECIDE d'accorder une AOT à titre gratuit pour l'utilisation de la salle des fêtes à l'Association Livres et Loisirs du Lac pour l'ensemble de sa programmation 2025

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUILGUES

